

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de superposition d'affectation du domaine public initialement signée avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

Séance du 25 septembre 2024

Convocation du 19 septembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaients présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaients représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
M. Konstantin Schallmoser par Mme Isabelle Drancy,
M. Xavier Tamby par M. Numa Isnard

Etaients absente :

Mme Catherine Palpant

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 septembre 2024

OBJET : Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de superposition d'affectation du domaine public initialement signée avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts du syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole,

Vu sa délibération du 14 décembre 2017 approuvant la convention de superposition d'affectation du domaine public, de financement et de gestion avec le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole,

Vu sa délibération du 30 juin 2017 relative à l'approbation de la convention de superposition d'affectation du domaine public, de financement et de gestion du service public Velib',

Vu sa délibération du 25 novembre 2021 approuvant le plan « Sceaux à vélo – 2022-2026 »,

Vu sa délibération du 24 mars 2022 relative à l'ajout d'une station supplémentaire située place de la Mairie,

Vu l'avenant n°1 du 3 avril 2022 relatif au déploiement de cette quatrième station,

Vu sa délibération du 11 octobre 2022 approuvant le transfert à l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris de la compétence « voirie et éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année », pour l'ensemble des voies communales au 1^{er} avril 2023,

Vu sa délibération du 23 mars 2023 relative à l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention de superposition d'affectation du domaine public initialement signée avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

Considérant l'opportunité de créer une station complémentaire avenue Fontenelle,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de superposition d'affectation du domaine public initialement signée avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 3 de la convention susmentionnée ainsi que les éventuelles modifications successives.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur le budget de la commune.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Michèle L...

le secrétaire de séance

[Signature]